L'ECONOMISTE
LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

30/10/2020

Contribution de solidarité: Benchaâboun tente de calmer le jeu

Par Mohamed CHAOUI | Edition N°:5875 Le 30/10/2020 | Partager

La mesure soulève de fortes critiques et crispations

\+ Il lui est reproché d'épuiser les PME et la classe moyenne

Pour le ministre, 99% des entreprises déclarant des bénéfices inférieurs à 5 millions de DH ne seront pas concernées

En dépit des finances qui se raréfient, Mohamed Benchaâboun veut multiplier les initiatives pour rechercher des ressources alternatives comme notamment la poursuite du programme de gestion active du portefeuille public, les financements innovants et la mise en place d'une contribution de solidarité sur les bénéfices et les revenus.

Pour la contribution de solidarité, Mohamed Benchaâboun a tenu à présenter les clarifications nécessaires, d'autant que le sujet a suscité de vives discussions, et critiques exprimées à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission des Finances (Ph. MAP)

Sur cette contribution, il a tenu à présenter les clarifications nécessaires, d'autant que le sujet a fait couler beaucoup d'encre et suscité de vives discussions, critiques et des prises de positions exprimées à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission des Finances **(Lire article)**.

Le contexte exceptionnel de la crise a beaucoup impacté les ressources financières. Pour contrecarrer ceux qui lui reprochent d'éreinter les PME et la classe moyenne, il apporte d'autres précisions. Ainsi, selon lui, 99% des entreprises ne seront pas concernées par cette contribution, puisqu'elles déclarent des bénéfices inférieurs à 5 millions de DH ou un résultat négatif.

De même que 92% des salariés ne seront pas touchés par cette contribution, sachant qu'ils perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 10.000 DH. Alors, peut-on encore parler d'attaque contre la classe moyenne et des coups donnés aux TPE et PME? s'interroge-t-il.

Même avec ces données, le gouvernement est disposé à interagir positivement avec les propositions des parlementaires pour les personnes physiques, sachant que la crise actuelle impose une solidarité plus forte, martèle t-il. Par ailleurs, lors des discussions, le ministre a abordé la réforme structurelle des EEP à travers la transformation de ceux ayant un caractère commercial en sociétés anonymes. Cela ne signifie pas leur privatisation, comme ont avancé plusieurs députés.

En fait, l'objectif de cette transformation vise l'amélioration de la gouvernance et de la transparence des établissements concernés, en les dotant de mécanismes de mobilisation des financements. Sachant que la privatisation reste un choix entre les mains de l'Etat qui peut l'activer lorsque les conditions sont réunies.

M.C.